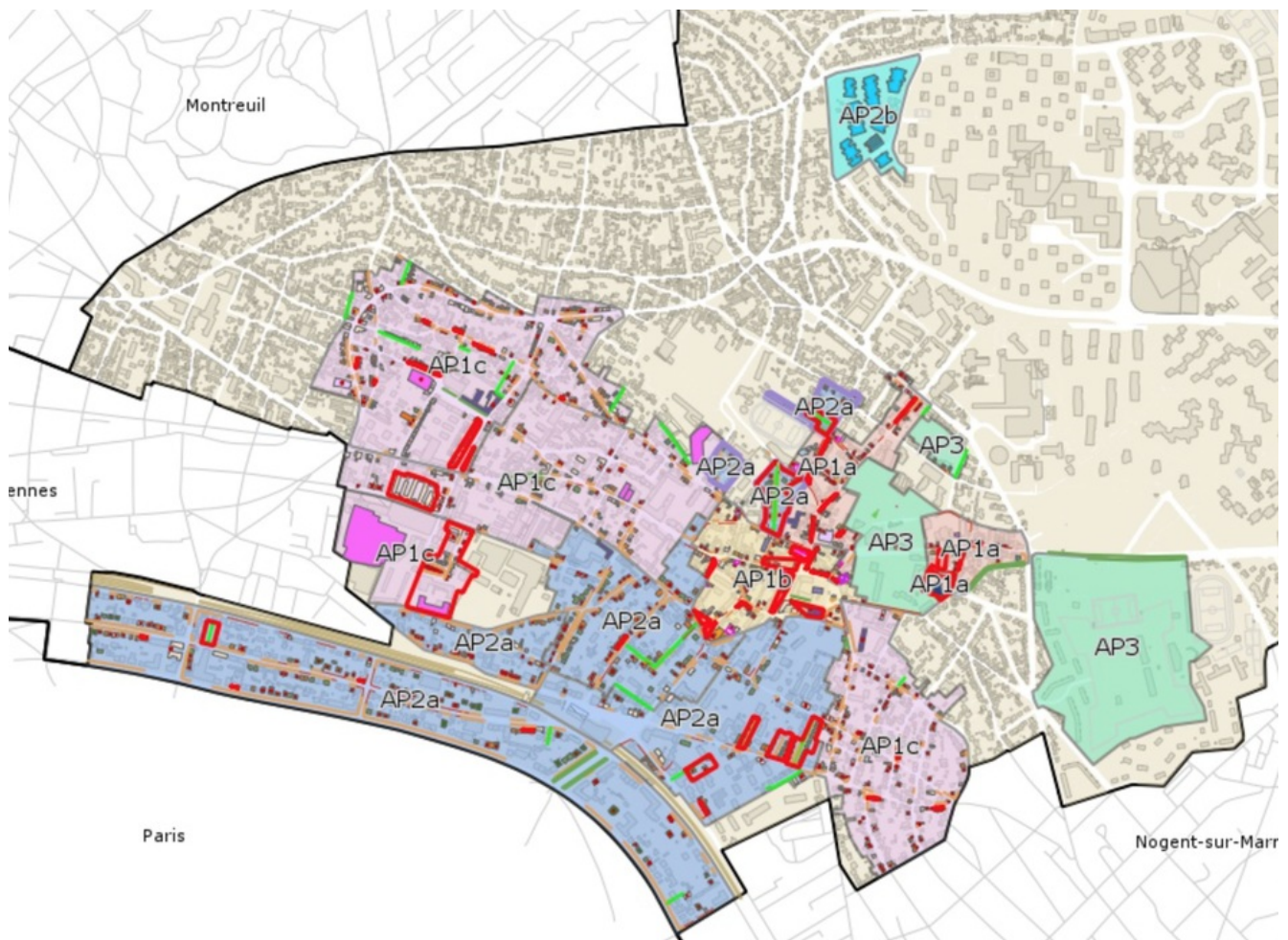


SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Comme les AVAP et les ZPPAUP avant eux, les sites patrimoniaux remarquables (SPR) font partie des servitudes d'utilité publique (SUP) affectant l'utilisation des sols en vue de protéger, conserver, réhabiliter et de mettre en valeur du patrimoine culturel, historique, architectural, archéologique, ou paysager, qui présente un intérêt public. Certaines actions susceptibles d'impacter ce patrimoine sont ainsi soumises à autorisation préalable...

Le centre ancien de Fontenay-sous-Bois et les franges du bois sont ainsi protégés par différents zonages liés à leur développement et aux caractéristiques urbaines de chaque quartier. Les maisons et immeubles les plus marquants sont protégés des démolitions dans ce cadre.



HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**